

Date de dépôt : 4 février 2015

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition : La démocratie est le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (concernant la circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 juin 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Suite à la mise en place des voies du bus 27 et du plan de circulation dans notre rue de l'Ecole-de-Médecine, nous devons vous faire part de notre extrême mécontentement.

Contrairement à ce que l'on peut lire dans la presse, cela a été fait sans aucune concertation avec les habitants du quartier. On apprend d'autre part qu'une association des habitants de la Jonction a été auditionnée par la commission des travaux du Conseil municipal. Que ce plan, présenté dès le départ, avant le vote des travaux, est celui que cette « association » non représentative des habitants souhaitait. Le Conseil d'Etat, cependant, n'avait pas accepté ce projet qui sans doute légèrement modifié est aujourd'hui mis en place par l'actuelle équipe.

Les habitants de ce quartier, ainsi que les commerçants, sont les victimes de l'abus de pouvoir des politiques. Ils se servent de leurs rues qui deviennent le théâtre d'une démonstration des pouvoirs politiques.

Les nuisances dans notre rue sont déjà suffisantes et le trafic, même dense, du boulevard Carl-Vogt, sans problème ni bouchons, n'en était pas la principale.

Actuellement, on subit les conséquences du changement : concerts de klaxons, pollution grandissante, etc. Vous avez pris en otage les habitants des immeubles Carl-Vogt 74 à 99 et Ecole-de-Médecine, qui contiennent quatre étages de parkings en sous-sol, soit 650 places de parc devenues

inaccessibles dans des conditions acceptables, ce qui oblige les usagers à des détours invraisemblables ne pouvant plus tourner à gauche pour emprunter le pont Hans Wilsdorf, ni à droite à l'Ecole-de-Médecine, mais doivent contourner l'immeuble de la TV pour se retrouver dans un entonnoir avant de le traverser ou se diriger rue des Bains, via rue des Vieux-Grenadiers pour enfin rejoindre l'avenue du Mail. Tout ceci pour laisser champ libre à une ligne de bus vide des TPG. Il n'y a manifestement pas d'objectif de gérer le problème du trafic mais au contraire de provoquer le chaos pour que les citoyens renoncent à leur voiture.

Comme cela est mentionné sur le plan de circulation de la DGM, il s'agit d'un « régime de circulation à l'essai ». Par conséquent, si notre requête reçoit une écoute démocratique, cet essai ne pourra pas durer.

Pour ce qui nous concerne, nous étions ravis des bons et loyaux services du bus n°1. Qu'il revienne donc, ainsi que l'état dans lequel était notre rue. Remettez le tram 13 qui desservait Carouge en direction de Cornavin et dont tout le monde était ravi !

Que penser du respect des deniers publics ? Combien cela aurait-il coûté ?

D'autre part, c'est faire preuve de mépris à l'égard de notre mécène, la Fondation Hans Wilsdorf qui entendait faciliter la circulation et la traversée de l'Arve.

N.B. 1240 signatures

p.a. Mme Gisèle Diaque

11bis rue de l'Ecole-de-Médecine

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

C'est suite à une demande de la Ville de Genève, qui entendait procéder à un essai pour une année d'un schéma de circulation différent à la rue de l'Ecole-de-Médecine, que le Conseil d'Etat a validé la mise en place de cet essai, conformément à l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR) et à la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR).

Suite à l'analyse du bilan de l'essai, de la concertation effectuée auprès des riverains et des commerçants, ainsi que des résultats de l'enquête publique, le Conseil d'Etat a décidé de remettre en place début juillet 2014 le schéma de circulation préexistant sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, à savoir la circulation en double sens, tout en garantissant sa compatibilité future avec une zone 30 selon le souhait de la Ville de Genève. En effet, avant l'essai, les riverains demandaient la réduction du caractère trop routier de cette rue en raison des niveaux de bruit. Dans ce contexte, au cas où la Ville de Genève déposerait un projet d'aménagement de zone 30 sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, le Conseil d'Etat a pris l'engagement de l'examiner avec bienveillance.

La Ville de Genève et la Fondation Hans Wilsdorf avaient conclu le 26 janvier 2009 une convention relative à la remise d'un pont au-dessus de l'Arve, qui stipulait en son article 7 et dans le descriptif du projet joint à la dite convention, la possibilité de modifier le schéma de circulation de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Par la suite, une convention entre la Ville de Genève et le canton, datée du 1^{er} décembre 2009, précisait que le département du territoire (aujourd'hui département de l'environnement, des transports et de l'agriculture) s'engageait à collaborer avec la Ville de Genève et à appuyer son projet de modification du régime de circulation pour se conformer aux normes légales relatives à l'assainissement du bruit routier. Il y était indiqué que le département devrait être attentif à ce que des mesures empêchant le trafic de transit soient prises en appuyant le projet développé par la Ville de Genève, tout en évitant de perturber de façon notable le fonctionnement de l'ensemble des circulations, notamment la circulation des transports collectifs.

La Ville de Genève avait réitéré à de nombreuses reprises sa demande d'un nouveau schéma de circulation dans le but de réduire le trafic de transit dans le quartier de la Jonction et d'assainir la situation pour les riverains du point de vue du bruit routier. En conséquence, le département avait validé, le 21 septembre 2011, une mise à l'essai du schéma de circulation pour une année dès que le pont Hans-Wilsdorf serait mis en service et le quai Ernest-Ansermet réouvert à la circulation automobile. Dans cette même réponse, il

était indiqué qu'il appartenait à la Ville de Genève d'assurer la concertation nécessaire auprès des riverains et des commerçants.

De ce fait, l'introduction de la ligne de bus 27 à la rue de l'Ecole-de-Médecine n'était pas liée à la mise à l'essai du nouveau schéma de circulation, même si elle pouvait s'y intégrer sans remettre en cause l'organisation des circulations que la Ville de Genève souhaitait tester.

Le schéma à l'essai impliquait pour les habitants des immeubles du boulevard Carl-Vogt 74 à 99 et de la rue de l'Ecole-de-Médecine une modification de leurs trajets habituels, puisque l'accès au pont Hans-Wilsdorf devait se faire par un détour par la rue des Bains. S'agissant de l'accès au parking sous-terrain du boulevard Carl-Vogt, l'accessibilité était garantie par l'avenue du Mail, via la rue Du Bois-Melly.

Conformément à la procédure habituelle de mise à l'essai, la Ville de Genève devait présenter un bilan de la mesure et procéder à une concertation avant de proposer éventuellement une pérennisation de la mesure au terme de la période d'essai d'un an. A la demande du département, la Ville de Genève avait procédé à un bilan intermédiaire un mois après l'introduction de la mise à l'essai, qui montrait notamment une diminution du bruit pour les riverains. Cela n'appelait donc pas une interruption anticipée de l'essai de la part du département.

De façon concomitante à l'essai, le Conseil d'Etat avait pris la décision au début 2014 de prolonger dès le 28 juin 2014 la ligne de tramway 18 reliant Carouge à Cornavin puis le CERN, ce qui allait dans le sens de la pétition. En conséquence, décision a été prise de supprimer la ligne de bus 27, qui n'était plus nécessaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP